

30/09/2011



Nations Unies

Assemblée générale

AG/PAL/1210

 Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien**
335^e séance – matin

COMITÉ POUR LES DROITS INALIÉNABLES DES PALESTINIENS: L'ÈRE DU « PRINTEMPS PALESTINIEN » EST OUVERTE, DÉCLARE L'OBSERVATEUR DE LA PALESTINE À L'ONU

La demande d'admission de l'État de Palestine, en tant qu'État Membre des Nations Unies à part entière, marque le début de l'ère du « printemps palestinien », a déclaré aujourd'hui l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, M. Riyad Mansour, devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Évoquant que l'on vivait « un moment historique et de grande fierté », suivi par des centaines de milliers de Palestiniens, en particulier dans les camps de réfugiés, M. Mansour a estimé que la présence d'un État de Palestine à l'ONU était un droit naturel, historique et légal du peuple palestinien, et ce pour deux raisons: les institutions nécessaires à la gestion de cet État ont été créées et approuvées par l'ensemble de la communauté internationale, et 131 États Membres des Nations Unies reconnaissent déjà la Palestine en tant qu'État indépendant. Deux États qui viennent de procéder à cette reconnaissance l'annonceront bientôt de manière officielle et publique, a indiqué M. Mansour.

Alors que le Conseil de sécurité est saisi de la question de la pleine admission de la Palestine comme État Membre à part entière de l'ONU, M. Mansour a déclaré que certains membres du Conseil subissaient des pressions extrêmement fortes de certaines parties qui veulent les influencer. Il a à cet égard rappelé qu'« un État très puissant, qui a droit de veto, a publiquement déclaré qu'il ferait obstruction » à la demande palestinienne. Mais cela ne dissuadera pas les Palestiniens, a souligné Riyad Mansour. « Nous avons d'autres options, notamment devant l'Assemblée générale, que nous étudierons si cela s'avère nécessaire », a-t-il dit.

M. Mansour a indiqué que les négociations avec Israël étaient conditionnées à deux points: elles doivent se faire sur la base des frontières de 1967, et les activités liées aux colonies de peuplement doivent cesser dans les territoires occupés et à Jérusalem-Est. Malheureusement, Israël a répondu à ces conditions, non pas avec des mots mais avec des actions, puisque son gouvernement a annoncé la construction de nouvelles colonies à Jérusalem-Est, a regretté M. Mansour. Avec ce genre d'agissements, Israël ferme la porte aux négociations, a-t-il déploré, appelant à la prise de mesures concrètes pour qu'Israël respecte les obligations qui lui incombent en vertu du droit international.

« En déposant la demande d'admission de la Palestine comme État Membre, le Président Abbas nous a permis d'être témoins d'un des actes les plus forts posé par le peuple palestinien », a dit le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Abdou Salam Diallo (Sénégal). M. Abbas a, en outre, montré la bonne foi du peuple palestinien à la face du monde, a-t-il ajouté.

M. Diallo a noté que ces derniers mois, le Gouvernement d'Israël avait effectivement accéléré ses activités de construction d'implantations coloniales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et il a rappelé que les résultats de la Commission d'enquête sur l'incident de la flottille, survenu le

31 mai 2010, avaient suscité une vive controverse, notamment concernant le caractère légal du blocus naval de la bande de Gaza par Israël. En outre, depuis la dernière séance de travail du Comité, qui a eu lieu le 27 juillet, la Palestine a été reconnue en tant qu'État indépendant par El Salvador, Honduras, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Belize, a souligné M. Diallo.

Le Comité a ensuite adopté, chapitre par chapitre, son rapport* pour la période allant du 7 octobre 2010 au 6 octobre 2011. Parmi les conclusions et recommandations exprimées dans le rapport, qui figurent au dernier chapitre du document, le Comité fait notamment part de sa frustration face à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix et appelle à une reprise immédiate de négociations crédibles en vue de parvenir à la solution à deux États.

Le Comité réitère que les activités de peuplement israéliennes sont contraires au droit international et sapent le processus de paix, et il exige le démantèlement de toutes les colonies de peuplement israéliennes et du régime associé de points de contrôle, du mur de séparation, de démolitions, de confiscation de terres et d'expulsions, en particulier à Jérusalem-Est.

Le rapport fait également appel à la générosité des donateurs pour venir en aide à l'Autorité palestinienne en vue de lui permettre de poursuivre ses efforts de consolidation des structures étatiques palestiniennes. Le Comité demande en outre que le blocus de Gaza soit immédiatement levé, appelant le Conseil de sécurité et les États parties à la Convention de Genève d'agir de manière décisive pour assurer la protection des civils et sévir en cas de violations du droit international.

Le Comité recommande en outre que son programme de réunions et de conférences internationales pour l'année 2012 soit axé sur l'élargissement du soutien international à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi qu'à la création d'un climat international propice à la reprise des négociations.

Pour sa part, le Comité a l'intention de mener campagne contre l'impunité dont jouit Israël et en faveur de l'arrêt des activités de peuplement israéliennes sur les terres palestiniennes. Le Comité prévoit également de tenir une autre réunion internationale, à Genève, sur la question des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes. De plus, le Comité tâchera de contribuer à la réconciliation palestinienne, en associant notamment des Palestiniens de tous bords politiques à ses activités.

Les délégations de l'Afrique du Sud et de Cuba ont demandé au Rapporteur du Comité, M. Saviour F. Borg, d'insérer dans le rapport un paragraphe relatif à la demande d'admission de la Palestine au statut d'État Membre des Nations Unies. Le représentant de Cuba a souhaité que le rapport invite le Conseil de sécurité à examiner de façon favorable la demande de la Palestine, proposition qui a été soutenue par l'Observateur permanent de la Palestine. C'est une invitation que nous souhaiterions voir aussi figurer dans une résolution, a-t-il ajouté.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se réunira à nouveau à une date qui sera annoncée dans le Journal de l'ONU afin d'examiner et d'approuver quatre projets de résolution destinés à être soumis à l'Assemblée générale au titre du point 37 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine », et qui sera débattu le 29 novembre. Cette date est, en outre, celle de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

* A/66/35

* * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel